

Âges légaux de départ à la retraite dans les pays européens

État au 1er juillet 2015

Pays	Âge légal de la retraite
Allemagne	Entre 65 et 67 ans (65 ans pour les assurés nés avant 1947) ⁽¹⁾
Autriche	Hommes : 65 ans Femmes : 60 ans ⁽²⁾
Belgique	65 ans
Bulgarie	Hommes : 63 ans et 10 mois et une durée d'affiliation de 38 ans et 2 mois ⁽³⁾ Femmes : 60 ans et 10 mois et une durée d'affiliation de 35 ans et 2 mois ⁽³⁾
Chypre	65 ans 63 ans pour les travailleurs des mines
Croatie	Hommes : 65 ans Femmes : 61 ans et 3 mois Hommes et femmes assurés de longue date, cumulant 41 années d'assurance au moins : 60 ans. En 2038 : 67 ans pour les hommes et les femmes
Danemark	65 ans ⁽⁴⁾
Espagne	65 ans ou 65 ans et 3 mois en fonction de la durée d'assurance ⁽⁵⁾
Estonie	63 ans ⁽⁶⁾
Finlande	65 ans
France	Entre 60 et 62 ans en fonction de l'année de naissance ⁽⁷⁾
Grèce	67 ans (pour 15 années d'assurance) 62 ans (pour 40 années d'assurance)
Hongrie	62 ans et 6 mois ⁽⁸⁾
Irlande	66 ans
Islande	67 ans
Italie	Hommes salariés du secteur privé, travailleurs indépendants : 66 ans et 3 mois; Hommes et femmes fonctionnaires: 66 ans et 3 mois; Femmes salariées du secteur privé: 63 ans et 9 mois; Femmes travailleuses indépendantes: 64 ans et 9 mois En 2021 : 67 ans pour les hommes et les femmes
Lettonie	62 ans et 6 mois ⁽⁹⁾
Liechtenstein	64 ans
Lituanie	Hommes : 63 ans et 2 mois Femmes : 61 ans et 4 mois En 2026 : 65 ans pour les hommes et les femmes ⁽¹⁰⁾
Luxembourg	65 ans

Pays	Âge légal de la retraite
Malte	65 ans à partir de la génération 1962 ⁽¹¹⁾
Norvège	Flexibilité* entre 62 et 75 ans
Pays-Bas	65 ans et 3 mois ⁽¹²⁾
Pologne	Hommes : 65 ans ⁽¹³⁾ Femmes : 60 ans ⁽¹³⁾
Portugal	66 ans
République Tchèque	Hommes : 62 ans et 10 mois ⁽¹⁴⁾ Femmes sans enfant : 62 ans ⁽¹⁴⁾
Roumanie	Hommes : 65 ans Femmes : 60 ans et 1 mois ⁽¹⁵⁾
Royaume-Uni	Hommes : 65 ans Femmes : 62 ans et 6 mois ⁽¹⁶⁾
Slovaquie	62 ans ⁽¹⁷⁾
Slovénie	65 ans
Suisse	Hommes : 65 ans Femmes : 64 ans
Suède	Flexibilité* entre 61 et 67 ans

- Recul de l'âge légal entre 2012 et 2029 pour atteindre 67 ans pour toutes les personnes nées après 1963. 1 mois par an de 65 à 66 ans et 2 mois de 66 à 67 ans.**
- Relèvement progressif entre 2024 et 2033 pour atteindre le même âge que les hommes.**
- À partir du 01/01/2017, l'âge de la retraite augmentera comme suit : pour les femmes, de 2 mois par année jusqu'au 31/12/2029 et de 3 mois à partir du 01/01/2030, pour atteindre l'âge de 65 ans ; pour les hommes, de 4 mois par année jusqu'au 31/12/2017 puis d'un mois à partir du 01/01/2018 pour atteindre l'âge de 65 ans.**
- Relèvement progressif pour atteindre 67 ans pour les assurés nés à partir de 1963.**
- 65 ans lorsque l'assuré justifie d'une durée d'assurance de 35 ans et 9 mois, et 65 ans et 3 mois si ses périodes cotisées sont inférieures.**
- Relèvement progressif à partir de 2017 pour toutes les personnes nées entre 1954 et 1960, de 3 mois pour chaque année de naissance pour atteindre 65 ans en 2026.**
- 60 ans pour les assurés nés avant le 01/07/1951. Recul de l'âge légal de 5 mois par année de naissance pour atteindre 62 ans pour les personnes nées à partir du 01/01/1955.**
- Relèvement progressif de l'âge légal (62 ans et 6 mois pour les personnes nées en 1952, 63 ans pour celles nées en 1953, etc.) pour atteindre 65 ans en 2022 pour les personnes nées à partir de 1957.**
- Relèvement progressif de 3 mois par an pour atteindre 65 ans en 2025.**
- Relèvement progressif de 2 mois par an pour les hommes et de 4 mois par an pour les femmes pour atteindre 65 ans en 2026.**
- Génération nées avant 1952 : 61 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes. De 1952 à 1955 : 62 ans. De 1956 à 1958 : 63 ans. De 1959 à 1961 : 64 ans.**
- Relèvement progressif depuis 2013 afin d'atteindre 66 ans en 2019 et 67 ans en 2023. À partir de 2024, l'âge légal de la retraite sera lié aux changements de l'espérance de vie.**

Pays

Âge légal de la retraite

- 13. Depuis 2013 : relèvement progressif d'un mois tous les trois mois pour chaque cohorte d'âge, pour atteindre 67 ans en 2020 pour les hommes et en 2040 pour les femmes.**
- 14. Relèvement de l'âge légal de 2 mois par an pour les hommes et de 4 mois par an pour les femmes (6 mois à partir de 2018) pour atteindre 67 ans pour les hommes et les femmes nés en 1977. Pour tous les assurés nés après 1977, l'âge légal de la retraite augmente de 2 mois par an.**
- 15. Évolution progressive de l'âge légal pour atteindre 63 ans en 2030 pour les femmes.**
- 16. Évolution progressive de 60 à 65 ans entre 2010 et 2018 pour atteindre le même âge que les hommes. Ensuite, relèvement progressif prévu (simultanément pour les hommes et les femmes) pour atteindre 66 ans en octobre 2020. La loi actuellement en vigueur prévoit également un relèvement de l'âge de la retraite afin d'atteindre, pour les deux sexes, 67 ans en 2028.**
- 17. À compter de 2017, l'âge légal de la retraite sera progressivement relevé en fonction de l'augmentation de l'espérance de vie.**

*** Le système de retraite flexible a été mis en place pour encourager des départs plus tardifs. Ce dispositif permet de prendre sa retraite dès l'âge de 61 ans (Suède) ou 62 ans (Norvège), à condition de remplir la condition de durée d'activité, mais le montant de la pension sera moins important qu'en cas de départ plus tardif.**